

**CHARTES ET DOCUMENTS**

APPARTENANT

**Aux Archives de la Ville d'Ypres**

114  
35

# INVENTAIRE

ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES

# CHARTES ET DOCUMENTS

APPARTENANT

aux Archives de la Ville d'Ypres,

PUBLIÉ PAR

**I. L. A. DIEGERICK,**

Archiviste, Membre de plusieurs Sociétés Savantes et Littéraires de Belgique  
et de l'étranger.

*Tome Premier.*



99.31-104

Bruges. — Imprimé chez Vandecasteele-Werbrouck.

1853.

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE

*l'Administration Communale d'Ypres.*

---

BOURGMESTRE.

Baron Bruno Vanderstichele de Maubus.

ÉCHEVINS.

M<sup>r</sup> Alphonse Vandenpeereboom.

» Henri Iweins-Fonteyne.

CONSEILLERS.

M<sup>r</sup> Théodore Vanden Bogarde.

» Pierre Beke.

» Charles Van de Brouke.

» Lucien Boedt.

» Martin Legraeverand.

» Martin Smaelen.

» Édouard Cardinael.

» Auguste de Gheleke.

» Ernest Merghelynck.

» Pierre-Léopold-François Boedt.

» Charles Becuwe.

» . . . . .

SECRÉTAIRE.

M<sup>r</sup> Jules de Codd.

**INVENTAIRE**  
ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE  
DES  
**CHARTES ET DOCUMENTS**  
APPARTENANT  
**AUX ARCHIVES DE LA VILLE D'YPRES.**

---

---

**XII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

I.

1101. — Actum apud Ypram anno divinac incarnationis Domini, mill<sup>o</sup> centesimo primo.

Lettres par lesquelles Robert, marquis de Flandre, fils de Robert (le Frison), ayant terminé heureusement son voyage de Jérusalem, accorde à l'église de St-Donat de Bruges les mêmes privilèges et libertés dont jouissait l'église de St-Pierre à Lille.

Il exempte les manans (*submansores*) de cette église de toute charge publique, et veut qu'ils soient libres de toute servitude.

Ils relèveront de la juridiction du prévôt seul. — S'il arrive quelque difficulté entr'eux, elle sera terminée par celui-ci.

L'église jouira des dîmes non-seulement des terres cultivées actuellement, mais aussi des terres qui pourraient, dans la suite, être livrées à la culture. — Il ne fait que renouveler cette concession faite jadis par ses prédécesseurs. — Il met l'église en possession définitive des bâtiments qui lui avaient été accordés, tels que la maison du prévôt et autres édifices qui longent le cloître dans sa longueur et dans sa largeur. — Everard de Tournay, lui avait souvent réclamé ces bâtiments comme son fief, il avait souvent attaqué l'église, mais celle-ci avait constamment repoussé ses prétentions. — Enfin après avoir examiné cette affaire, il ordonne, de l'avis de son conseil (*curiae meae*), que l'église reste pour toujours en paisible possession de ces bâtiments. — Testes: Robertus Castellanus; Robertus advocatus de Bethunia; Stephanus de Boulare; Reingot de Muelenbeka; Frool, Bergensis Castellanus; Bertulfus, praepositus; Dodinus, decanus; Folbertus et Reinlofus, presbyteri; Lidbertus, Walbertus, Berthulfus, diaconi; Tancredus, Gommarus, Reynerus, subdiaconi.

Copie sur papier signée Wyts; transcrite d'après une ancienne copie portant au bas : *Collationata est hæc copia cum originali privilegio sigillato sigillo crocei coloris ipsi privilegio appendente serico rubei croceique colorum, per me Hannot.*

Imprimé dans Miræus, Opera Diplomatica, tom. II, page 1140.